

## ORGANISATION DU CURSUS

---

Le programme du C.E.P.I. piano et guitare comporte trois modules de formation : le module principal dans la discipline dominante (piano ou guitare), un module associé de pratique et un module complémentaire de formation et culture musicale. Il comporte également une unité d'enseignement au choix de l'élève, un enseignement complémentaire ainsi que la réalisation d'un projet personnel. Les élèves construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

### I. Le module principal comporte deux unités d'enseignement

U.E.P.1 Interprétation déchiffrage

U.E.P.2 Invention, improvisation

**U.E.P.1** L'unité d'enseignement d'interprétation permet d'acquérir en 3 ans environ, une bonne connaissance du répertoire des différentes périodes de l'instrument principal de l'élève. Outre l'étude des différents styles musicaux, tous les aspects techniques sont développés afin d'évoluer vers une grande aisance corporelle. L'entraînement au déchiffrage, présent dans l'U.E.C.1 (voir ci-après), est également intégré dans cette unité d'enseignement et pratiqué de préférence en petit groupe.

**105 heures - 1 heure par semaine pendant 3 ans**

**U.E.P.2** La pratique de l'improvisation, abordée dans les différentes unités d'enseignement et aussi régulière que possible, est approfondie au cours de 2 stages de 4 jours à effectuer durant le cycle. Différents types d'improvisation sont proposés au cours de ces stages, notamment la technique du « soundpainting », langage d'improvisation dirigée/composition instantanée.

**48 heures - 2 stages de 24 heures (4 jours)**

## **II. Le module associé de pratique collective comporte deux unités d'enseignement**

U.E.A.1 Pratique collective en ensembles dirigés et non dirigés

U.E.A.2 Musique de chambre

**U.E.A.1** Compte tenu de la nature des répertoires et des réalités de la profession d'instrumentiste, l'élève est mis en situation et placé dans des conditions se rapprochant au maximum de l'exercice professionnel (rythme de travail, responsabilité individuelle au sein du groupe, prestations publiques en collaboration avec des institutions culturelles, ...).

Le contenu de cette unité d'enseignement peut prendre diverses formes (petits ou grands effectifs – projets interactifs...) et constitue une possible passerelle avec divers départements et classes de l'établissement (orchestres – chœur – danse – théâtre – écriture ...)

**70 heures – cours hebdomadaires ou sessions**

**U.E.A.2** La pratique de la musique de chambre est développée dans cette unité d'enseignement de telle sorte que l'élève s'investisse dans toutes les composantes de cette expression artistique (connaissance et pratique d'un répertoire varié, dimension humaine...). Au cours de son cursus, l'élève doit former un groupe de musique de chambre, rechercher un répertoire adapté et participer à l'organisation pratique du travail et des restitutions publiques.

**150 heures – cours hebdomadaires ou sessions**

## **III. Le module complémentaire de formation et culture musicale comporte quatre unités d'enseignement**

U.E.C.1 Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture

U.E.C.2 Commentaire d'écoute 1<sup>er</sup> niveau (histoire et esthétique)

U.E.C.3 Déchiffrage, initiation à l'accompagnement, atelier de clavecin ou d'orgue

U.E.C.4 Initiation à l'informatique musicale et notions d'orchestration sur ordinateur

**U.E.C.1** Ce programme permet de compléter la formation musicale de l'élève. Il y acquiert une bonne aisance en déchiffrage, une bonne capacité d'écoute analytique, de mémorisation ainsi que les connaissances élémentaires de l'analyse harmonique et formelle.

**140 heures - 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans**

**U.E.C.2** Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique à partir de l'écoute d'œuvres et en pratiquant le commentaire écrit et oral. Elle permet également, pour ceux qui le désirent, de préparer l'examen d'entrée au cours de culture musicale.

**50 heures - 1 heure 30 par semaine pendant 1 an**

**U.E.C.3** Outre la pratique du déchiffrage instrumental et compte tenu des réalités de la profession de pianiste ou de guitariste, l'enseignement de l'accompagnement fait l'objet d'une initiation au niveau du CEPI. Les guitaristes abordent à cette occasion la technique de l'accompagnement de chansons. Les pianistes découvrent la pratique de l'orgue ou du clavecin et de la basse continue.

**105 heures – cours hebdomadaires ou sessions**

**U.E.C.4** Les nouvelles technologies de l'informatique sont en plein développement. Les élèves découvrent ces nouveaux outils notamment en vue de s'initier aux logiciels d'édition et d'instrumentation.

**24 heures - 1 stage de 24 heures (4 jours)**

#### IV. Unité d'enseignement au choix

**U.E.X** Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement d'environ 40 heures selon leur profil personnel (U.E.X). La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (interprétation de la musique ancienne, musiques actuelles, musique traditionnelle...)
- Technique de grille harmonique
- Pratique de la basse continue
- Initiation à la direction d'ensemble
- Ecriture
- Initiation à la pédagogie
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne...)
- Deuxième instrument ou chant
- Danse
- Théâtre
- Informatique musicale, production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale

#### V. Enseignement complémentaire

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration de la culture, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques.

#### VI. Projet personnel

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodiée... En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt.

L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique et approuvée par le conseil pédagogique de l'établissement.

## TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

Nombres d'heures		Possibilité de répartition des horaires
<b>153</b>	<b>Module principal</b>	
105	Interprétation, déchiffrage	1 heure hebdomadaire pendant 3 ans
48	Invention, improvisation	2 stages de 24 heures
<b>220</b>	<b>Module associé de pratique collective</b>	
70	En grand ensemble dirigé, en ensemble à géométrie variable et en situation de pratique collective diversifiée	cours hebdomadaires ou sessions
150	Musique de chambre, dont 45 heures avec un groupe formé et animé en autonomie	cours hebdomadaires ou sessions
<b>319</b>	<b>Module complémentaire de formation et culture musicale</b>	
140	Lecture, analyse de partitions, travaux d'écoute et d'écriture	2 heures hebdomadaires pendant 2 ans
50	Commentaire d'écoute 1er niveau (histoire et esthétique)	1 heure 30 hebdomadaire pendant 1 an
105	Déchiffrage, initiation à l'accompagnement, atelier de clavecin, atelier d'orgue	cours hebdomadaire ou sessions
24	Initiation à l'informatique musicale et notions d'orchestration sur ordinateur	1 stage de 24 heures
<b>40</b>	<b>Une Unité d'Enseignement au choix</b>	
	Pratique vocale et instrumentale dans une esthétique spécifique	
	Technique de grille harmonique	
	Pratique de la basse continue	
	Initiation à la direction d'ensemble	
	Ecriture	
	Initiation à la pédagogie	
	Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques	
	Deuxième instrument ou chant	
	Danse	
	Théâtre	
	Informatique musicale, production et traitement du son	
	Mémoire sur un sujet de culture musicale	
<b>20</b>	<b>Enseignement complémentaire</b>	
	Connaissance des métiers et information sur la facture instrumentale	Séances de 2 ou 3 heures
<b>Total</b>		
<b>752</b>		
<p>Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial</p>		